

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit de l'approbation du rapport 2009 des mandataires de la SEM Lyon TV Câble.

Mme de LAVERNEE Inès : Vous allez dire, Monsieur le Maire, chers Collègues, voici encore une intervention sur Cap Canal.

M. LE MAIRE : Ah, on aurait été déçu...

Mme de LAVERNEE Inès : Oui, mais comme écrivait un poète bien connu elle ne sera « ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre ... »

M. LE MAIRE : Ah mais on vous comprend !

Mme de LAVERNEE Inès : Certes je vais faire un point sur le compteur Cap Canal comme promis lors du Conseil du mois d'octobre. Il s'agit, je le rappelle, de montrer aux Lyonnais ce que leur coûte effectivement cette chaîne de télévision municipale, ne serait-ce qu'au titre du fonctionnement.

En effet depuis janvier 2010, nous en sommes à 714 126 € de dépenses pour les programmes et, depuis le début de ce mandat, c'est-à-dire depuis avril 2008, la dépense s'élève à 2 347 984 €.

Mais voici les nouveautés :

Premièrement, c'est que pour être plus précis, il convient de rajouter les 420 000 € d'investissement pour l'autonomisation de la diffusion de cette chaîne sans oublier cependant les 150 000 € de transaction avec la SAS Lyon TV. Nous avons dit en son temps ce que nous pensions de cette transaction. Ce qui tout compte fait porte la dépense à 3 millions d'euros depuis le début de ce mandat... « La danseuse » commence à être plus qu'onéreuse !

Deuxième nouveauté : puisque nous avons à nous prononcer sur le rapport 2009 des mandataires de la SEM Lyon TV Câble, ma question est la suivante : pourquoi toutes les dépenses ou recettes afférentes à Cap Canal ne sont-elles pas transférées sur cette SEM qui à ce jour ne compte aucun salarié, à l'instar de ce que vous demande la Chambre Régionale des comptes pour l'Orchestre National de Lyon ? Ceci aurait le mérite de rendre plus transparents les coûts générés pour la Ville de Lyon.

Enfin je voudrais demander à M. l'Adjoint qui répond invariablement à tous ses contradicteurs qu'il ne peut « laisser dire

n'importe quoi », une précision sur ce que je peux « laisser dire » au sujet du nombre de producteurs lyonnais ainsi que du nombre d'emplois bénéficiant de l'activité de Cap Canal.

Est-ce que je dois « laisser dire » ce que vous déclariez, Monsieur l'Adjoint, lors de la séance du Conseil du 11 octobre que Cap Canal bénéficie à « 20 producteurs lyonnais et 200 emplois », ou est-ce que je dois laisser dire ce qu'écrivait en novembre Lyon Citoyen, le journal d'information de la Ville de Lyon, que ce sont plutôt 10 producteurs et 90 emplois qui en bénéficient ? Cela fait quand même une différence importante, allant du simple au double !

Il est inutile de cacher derrière un rideau de fumée ce que nous coûte la chaîne Cap Canal car cela ne nous empêchera pas de répéter sans faiblir que nous voulons son autonomie, un changement de Cap si je puis dire... Merci.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je rappellerai quand même à notre Collègue que l'activité essentielle de la SEM Lyon TV Câble, c'est d'être le titulaire de l'autorisation d'exploiter le réseau câblé et support du contrat avec l'opérateur commercial numéricâble dans le cadre de la loi Léotard de 1986.

C'est d'abord là-dessus que porte ce rapport de la Société d'Economie Mixte et de ce point de vue, je crois que vous avez toutes les précisions. Mais je ne fuirais pas les questions que vous avez posées sur Cap Canal. Je ne vous donnerai simplement que deux chiffres parce que cela devient un véritable marronnier pour vous.

D'abord, excusez-moi, mais vous dites encore n'importe quoi. Je suis désolé, parce que si je reprends votre dernier compteur, à quelque chose près, ce sera la même chose. Vous disiez « depuis janvier 2010, nous en sommes à 645 886 euros de dépenses pour les programmes ». Là vous en avez rajouté un petit peu. Sauf que les chiffres que vous avancez, et vous ne pouvez pas dire que vous n'êtes pas informé, parce que je vous ai ouvert tous les comptes de ce point de vue, font volontairement l'amalgame entre l'apport numéraire et l'apport industrie de la chaîne dans les coproductions. L'apport Industrie ne peut pas être comptabilisé comme une charge financière puisqu'il s'agit de prêt de matériel et d'apport en capacité humaine. Donc, le seul montant correspondant en dépenses en numéraire, budgétaire sur les programmes est de 105 311 euros pour la même période. Je veux bien que vous gonfliez les chiffres, mais excusez-moi, ce n'est pas la réalité.

Deuxième chiffre : Je vais prendre les chiffres 2009, puisqu'il s'agit du rapport d'activités 2009. Sur l'année 2009, nous avons engagé 300 000 euros de coproduction avec les entreprises, dont vous parlez, de la région lyonnaise. Et bien sachez que nous avons fait une enquête auprès d'elles et qu'elles nous ont dit que ces 300 000 euros d'argent public avaient permis 1 500 000 euros d'investissement privé de leurs

entreprises avec l'aide, en particulier, du fonds du Cinéma et que cela avait permis de faire vivre des salariés pour 9 230 jours travaillés en local.

Donc, je tiens à votre disposition ces chiffres. Nous représentons avec Cap Canal la moitié de leur activité, ce qui signifie effectivement que ces entreprises seraient en grande difficulté si nous devions malgré tout arrêter la chaîne. Je tiens le détail de ces précisions à votre disposition.

M. LE MAIRE : Je vous prie de prendre acte de cette communication et note que la majorité d'entre vous avez émis un avis favorable au contenu de cette communication.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés et Lyon Divers Droite ont émis un avis défavorable à ce rapport d'activité.)

(Adopté.)